

Image not found or type unknown



Contrat de professionnalisation

Par **danie1946**, le **07/11/2008 à 14:54**

BonjourrrrrJe suis en contrat de professionnalisation chez un chirurgien dentiste et je dois aller en cours sur paris, pouvez-vous me confirmer que c'est bien l'employeur qui doit payer mon trajet.rnrnMerci d'avance

Par **Visiteur**, le **07/11/2008 à 16:53**

bonjourrrnque dit le cfa ? et la convention collective ?

Par **danie1946**, le **07/11/2008 à 18:16**

Comment ça, si j'avais la réponse à ma question je ne vous aurai pas contacté!!!

Par **Visiteur**, le **07/11/2008 à 18:27**

forcément ! que je suis idiote !!!!!!!rnrnmais votre école a bien du vous renseigner quand même !
rnconnaissez vous le numéro de votre convention collective ? pour info elle est inscrite sur
votre fiche de payernrnp. les réponders de ce forum sont bénévoles ... si vous voulez des
réponses précises à vos questions imprécises, vous avez des forums payants....